



Vaccination des personnels : des annonces.... Et maintenant, vite des actes !

Le président de la République a annoncé que les enseignant-es pourraient être vacciné-es à partir de « la mi-fin-avril », comme personnels pouvant bénéficier d'une forme de priorité. Enfin ! Par la même occasion, Emmanuel Macron reconnaît enfin que les personnels étaient, par leurs conditions d'exercice, particulièrement exposés au Covid-19. Chose que Jean-Michel Blanquer n'avait jamais daigné faire jusqu'ici ! Il était temps ! La FSU intervenait depuis plusieurs mois auprès du ministère pour accélérer la vaccination de tous les personnels qui travaillent sur les lieux scolaires, et pas uniquement des enseignant-es.

Maintenant, cette annonce doit se traduire dans les actes. La FSU ne pourra se contenter d'un vague calendrier évoquant « la mi-fin-avril » comme possible date de début de vaccination. Il faut un calendrier ferme, une date claire et rapide de début de vaccination, des modalités précises d'accès à la vaccination et des garanties pour que les personnels soient pris en charge au mieux s'ils devaient subir un arrêt de travail (sans jour de carence). Tous les personnels travaillant dans le service public d'éducation doivent être concernés, ce qui inclut aussi les personnels qui interviennent auprès des enfants et des jeunes à différents moments de la journée : transport scolaire, accueil, ATSEM, restauration, activités périscolaires...

La FSU lance une pétition <https://la-petition.fr/campagne-de-vaccination-urgence> pour demander qu'un plan de vaccination soit établi dès maintenant. En 24 heures, cette pétition a déjà recueilli plus de 10 000 signatures.

Maintenir ouverts les écoles, les collèges, les lycées est notre préoccupation à toutes et à tous ! Ceci ne peut pas se faire au détriment de la santé des personnels, des élèves et de leurs familles. Les solutions existent : tests massifs ; moyens pour les remplacements ; aération des salles ; mesures pour la cantine ; diminution des effectifs dans les classes ; redéfinition des cas contacts et de la règle de fermeture des classes ; recrutement de personnels pour renforcer la désinfection des écoles et établissements scolaires, etc. mais elles n'ont jamais été vraiment mises en œuvre par le gouvernement.

Emmanuel Macron reconnaît que nos professions sont exposées et que des efforts nous sont demandés.

Dans cette 3^{ème} vague, il faut protéger l'école, ses personnels et les élèves. Maintenant.

Les Lilas le 24 mars 2021